Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260929-DELIB2026133-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/133 **Séance du 29 septembre 2026** Feuillet *n°166*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Jean-René BEASSE , Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Pauline GUENERON , M. Jean-Marie GAZENGEL Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN , M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE , M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Samuel CANTO), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Catherine BRIAND (représentée par M. Sébastien HERTEL), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par M. Denis CUCHEVAL), M. Paul SALARDAINE (représenté par MME Pauline GUENERON)

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Mme Camille HAMM

5.3 : Institutions et vie politique – Exercice des mandats locaux
Création, modification et constitution des commissions municipales

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que par la délibération du Conseil municipal n° 2026/0523, 7 commissions thématiques avaient été constituées pour la durée du mandat, comme le prévoit l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. Commission finances, ressources humaines, commande publique et administration générale
2. Travaux, urbanisme, aménagement, développement durable et transition écologique
3. Culture, sport, éducation, jeunesse et vie associative
4. Action sociale, santé et solidarité
5. Sécurité, tranquillité publique, prévention des risques
6. Tourisme, commerce et patrimoine
7. Communication, vie et participation citoyenne, devoir de mémoire

Elle propose la création d'une huitième commission « Accessibilité, espaces publics et cadre de vie » et d'apporter quelques ajustements aux commissions existante :

1. Finances, ressources humaines, commande publique et administration générale.
2. Travaux, urbanisme, aménagement, développement durable, transition écologique et environnement.
3. Culture, sport, éducation, jeunesse et vie associative
4. Action sociale, santé, solidarité et accompagnement des personnes vulnérables.
5. Sécurité, tranquillité publique, prévention des risques et devoir de mémoire.
6. Tourisme, commerce et patrimoine.
7. Communication et participation citoyenne.
8. Accessibilité, espaces publics et cadre de vie.

Par ailleurs, elle propose la création d'un comité technique « Atténuation et adaptation au changement climatique ». Composée d'élus, d'agents et de partenaires extérieurs, cette instance non délibérative sera chargée de réfléchir, dans une approche transversale, aux actions qui pourrait être mise en œuvre face au défi du changement climatique. Elle aura ainsi pour objectif d'alimenter par un travail de diagnostic et de propositions les travaux des différentes commissions thématiques, avant qu'elles soient soumises au Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260929-DELIB2026133-DE

Il convient de désigner les membres du Conseil municipal qui souhaitent participer à la commission « Accessibilité, espaces publics et cadre de vie », ainsi que ceux qui souhaitent participer au comité technique « Atténuation et adaptation au changement climatique ».

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil municipal peut former des commissions.

- **APPROUVE** à l'unanimité la création de la commission « Accessibilité, espaces publics et cadre de vie ».

- **APPROUVE** les ajustements apportés à la dénomination de l'ensemble des commissions :
  1. Finances, ressources humaines, commande publique et administration générale.
  2. Travaux, urbanisme, aménagement, développement durable, transition écologique et environnement.
  3. Culture, sport, éducation, jeunesse et vie associative
  4. Action sociale, santé, solidarité et accompagnement des personnes vulnérables.
  5. Sécurité, tranquillité publique, prévention des risques et devoir de mémoire.
  6. Tourisme, commerce et patrimoine.
  7. Communication et participation citoyenne.
  8. Accessibilité, espaces publics et cadre de vie.

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 29 septembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

La secrétaire de séance,
Madame Camille HAMM